



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



### AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 13 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT N° 437-2021 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : [secretariat@st-felix-de-valois.com](mailto:secretariat@st-felix-de-valois.com), pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 11 h et 13 h, le quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois de janvier deux mille vingt-deux.

---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/greffier-trésorier